



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2024
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 13 décembre 2023 et le 12 juin 2024 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution [2723 \(2024\)](#), depuis la publication des rapports du Secrétaire général en date du 3 janvier 2024 sur la Force ([S/2024/12](#)) et sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2024/13](#)).

2. Au 12 juin 2024, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 800 personnes (709 hommes et 91 femmes, soit 11,4 % de femmes pour tous les grades, l'objectif global étant de 12 % pour l'ensemble des opérations de paix à l'horizon 2025), tandis que celui de la composante Police était de 68 personnes (45 hommes et 23 femmes, soit 34 % de femmes, l'objectif global pour 2025 étant de 25 %) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Au cours de la période considérée, le nombre de violations militaires est resté élevé, les parties chypriote grecque et chypriote turque ayant continué à édifier des constructions et des installations militaires non autorisées à l'intérieur et autour de la zone tampon afin de renforcer leurs positions défensives. La liberté de circulation de la Force a également continué d'être entravée dans plusieurs régions, un problème exacerbé par le nombre record d'incursions de la police chypriote turque et de la police chypriote grecque dans la zone tampon, qui remettent directement en cause l'autorité de la Force. Celle-ci s'est efforcée de réduire les tensions dans la zone tampon et alentour comme suite à la résolution [2723 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité. Toutefois, sans rejeter explicitement la notion de désescalade, aucune des parties n'a engagé de dialogue pour étudier les moyens d'y parvenir. Si le *statu quo ante* n'a pas été totalement rétabli dans le centre de Nicosie, on a constaté une évolution positive du côté des autorités chypriotes turques en ce qui concerne le cimetière de Wayne's Keep, site où la liberté de circulation de la Force a été partiellement rétablie.

4. La situation sur le plateau de Pyla/Pile est restée calme, les travaux de construction ayant été suspendus pendant l'ensemble de la période considérée. La



Force a continué de dialoguer avec les deux parties afin qu'elles reprennent la mise en œuvre de l'accord convenu.

5. Alors que les flux de migrants et de réfugiés augmentent, la République de Chypre a décidé au mois de mai de refuser l'accès aux procédures d'asile à tous ceux qui se trouvaient dans la zone tampon, ce qui a entraîné une hausse du nombre de migrants et de réfugiés bloqués dans la zone tampon, lesquels nécessitent une aide humanitaire d'urgence de la part de la Force et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

6. Pour la première fois depuis novembre 2019, avec l'aide de la Force et grâce au dialogue engagé par celle-ci au niveau politique, plus de 300 pèlerins sont passés du nord au sud pour effectuer leur pèlerinage à la mosquée Hala Sultan Tekke de Larnaca.

7. En mars, la Force a célébré son soixantième anniversaire à Chypre dans le cadre d'une série de manifestations rendant hommage aux 187 soldats de la paix tombés dans l'exercice de leurs fonctions et aux plus de 150 000 membres du personnel en tenue, issus de 43 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont servi à Chypre. Cet anniversaire a été un dur rappel du fait que la question chypriote aurait dû être réglée depuis longtemps.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

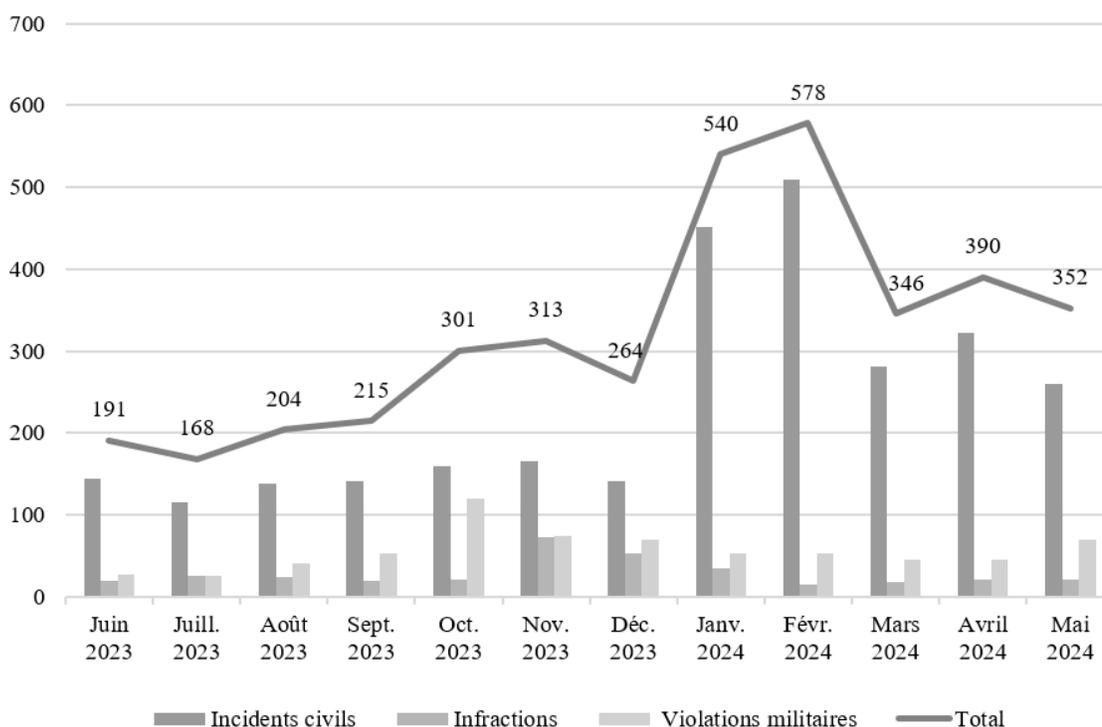
8. Si aucune nouvelle crise importante n'est survenue, la tendance à la hausse des violations militaires graves s'est poursuivie, l'autorité de la Force a continué d'être contestée et les interventions visant à modifier le statu quo militaire ont persisté. La période considérée a été caractérisée par le renforcement des positions défensives des deux parties à l'intérieur et autour de la zone tampon. L'augmentation du nombre d'incursions des forces de l'ordre dans la zone tampon témoigne également du mépris croissant des deux parties pour l'autorité de Force dans la zone.

9. Les contacts interpersonnels au niveau local se sont poursuivis et la Force a continué de les encourager. La période considérée a été marquée par une nouvelle mobilisation de la part de certaines composantes de la société civile, notamment les organisations de femmes, même si l'on pouvait ressentir une lassitude générale face au processus politique qui était toujours dans l'impasse. Les discours clivants ont persisté au sein des deux communautés. Parallèlement à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, la Force a approuvé son premier plan d'action pour l'inclusion du handicap afin de mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

10. On a assisté à un recul des progrès réalisés à l'aide de l'accord sur le plateau de Pyla/Pile, qui avait été conclu au cours de la période précédente, en raison de la suspension de son application depuis le 6 novembre 2023. De nouvelles préoccupations soulevées à l'époque avaient remis en cause les fondements de cet accord. La Force a échangé à plusieurs reprises avec les parties et à différents niveaux pour que l'accord soit de nouveau mis en œuvre, et ce, en faisant preuve d'une totale impartialité, comme cela avait été le cas dès les premiers échanges sur cette question, qui avaient abouti à la conclusion de l'accord. Malheureusement, beaucoup de désinformation circule à ce sujet. En outre, les incursions de la police chypriote turque dans la zone tampon sur le plateau de Pyla/Pile, parfois en tenue civile, ont été bien plus nombreuses qu'au cours des périodes précédentes.

Figure I
Nombre d'incidents dans la zone tampon



Source : Unite Aware.

11. La clôture en barbelé concertina que la République de Chypre avait dressée sans autorisation sur 14 kilomètres dans la zone tampon en 2021 et 2022, contre l'avis de la Force, n'a pas été enlevée malgré ce qu'on avait laissé croire.

12. À Varosha, rien n'a été fait pour donner suite à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2723 (2024) tendant à ce que l'on revienne immédiatement sur toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020. L'UNFICYP n'a pas observé de changement notable dans les 3,5 % de la zone de Varosha dont le statut militaire avait été levé en vue d'une rénovation, selon une annonce faite en juillet 2021 ; l'accès de la mission à cette zone est toutefois limité. Au sud de la partie construite de Varosha, la Force a protesté contre la mise en place par les forces turques d'un nouveau système de tranchées et de bermes s'étendant sur près de quatre kilomètres le long de la ligne de cessez-le-feu nord, qui, en raison de sa proximité avec la zone tampon, constituait une violation militaire. Cela s'ajoute aux emplacements de chars déjà signalés, également situés à moins d'un kilomètre de la zone tampon. De nombreux visiteurs ont également continué de visiter les parties de la ville qui avaient été progressivement rendues accessibles au public. Les travaux de désherbage, les travaux électriques, le pavage des routes et la construction de clôtures se sont poursuivis. Par ailleurs, la Force a de nouveau observé à plusieurs reprises des survols de drones aériens commerciaux, qui, selon elle, étaient liés à la surveillance des visites de civils. L'accès de ses patrouilles à la zone de Varosha demeure très limité depuis 1974.

13. Pour ce qui est du statut de Varosha, la Force continue d'être guidée par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. La mission et le Secrétariat ont par conséquent exprimé maintes fois leur préoccupation face à une éventuelle

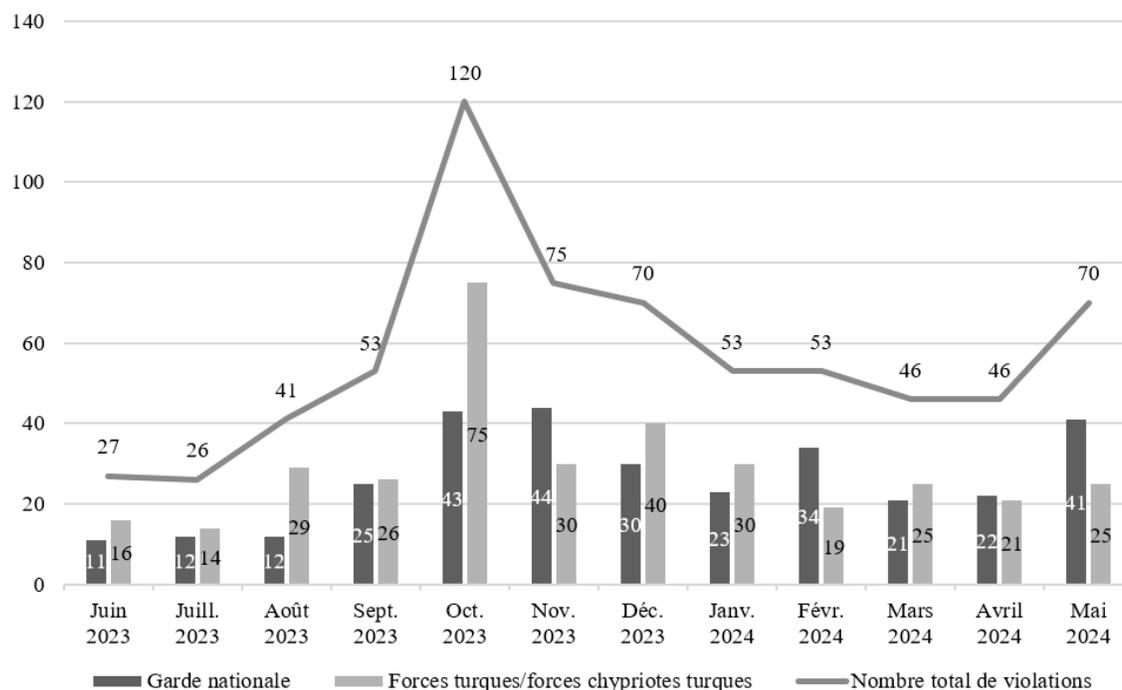
évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

14. À Strovilia, la liberté de circulation de la Force reste limitée et les forces de sécurité chypriotes turques demeurent en surnombre dans le poste de liaison. Au cours de la période considérée, la Force a observé l'installation de 14 caméras en circuit fermé sur un nouveau conteneur appartenant à la police.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

15. Conformément à la résolution [2723 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, l'UNFICYP a poursuivi ses efforts aux niveaux politique et militaire afin de désamorcer les tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon, sans grand succès jusqu'à présent. La militarisation le long et à proximité de la zone tampon a progressé à un rythme élevé, des technologies de surveillance et des installations défensives de qualité militaire potentiellement déstabilisantes ayant été déployées de part et d'autre de la zone. Du 13 décembre au 31 mai, la Force a observé 303 violations militaires, dont 158 commises par la Garde nationale et 145 par les forces turques. Parmi ces violations, 108 ont été jugées comme graves, car elles concernaient des constructions permanentes et remettaient en cause l'autorité de la Force dans la zone tampon et sur les lignes de cessez-le-feu.

Figure II
Nombre de violations militaires



Source : Unite Aware.

Note : Les chiffres peuvent différer de ceux publiés précédemment, les données ayant été révisées en fonction des nouvelles données disponibles ou après correction des erreurs.

16. L'ajout de technologies de surveillance de pointe le long de la ligne de cessez-le-feu sud s'est poursuivi sans relâche. Au cours de la période considérée, la République de Chypre a installé des caméras de surveillance dans 31 nouveaux sites le long de la zone tampon, dont 6 dans la zone tampon à Nicosie et ses environs, ce qui porte à 79 le nombre total de sites où des caméras ont été installées par les Chypriotes grecs. Elle a expliqué ces violations en déclarant que le but était de « surveiller les migrations irrégulières », les caméras étant montées sur des postes d'observation militaires. Elle a en outre installé 26 grandes tours de surveillance le long de la ligne de cessez-le-feu sud, dont 6 pour le moment ont été équipées de caméras de surveillance. La Force a déterminé que ces caméras de qualité militaire offraient des capacités de surveillance à longue portée, bien au-delà de la zone tampon, et qu'elles étaient donc particulièrement déstabilisantes.

17. Les forces turques ont installé des caméras dans 4 nouveaux sites au cours de la période considérée, ce qui porte à 110 le nombre total de sites où des caméras sont installées le long de la ligne de cessez-le-feu nord. En outre, la caméra et l'antenne satellite installées au cours de la précédente période par les forces turques au sommet d'une maison abandonnée à l'intérieur de la zone tampon, connue sous le nom de « maison de Maria », sont restées en place. Les forces turques ont également installé six tours de surveillance à longue portée le long de la ligne de cessez-le-feu, dont cinq étaient équipées de caméras à longue portée similaires à celles installées par les forces chypriotes grecques.

18. La Force a systématiquement protesté contre les installations et insisté pour qu'elles soient démantelées moyennant une collaboration aux niveaux politique et militaire. La demande du Conseil de sécurité d'évacuer les positions des forces adverses le long des lignes de cessez-le-feu là où certains types de caméra pourraient raisonnablement être installés en leur lieu et place est restée sans suite.

19. Les deux parties ont également maintenu leurs positions de tir en béton préfabriqué à l'intérieur et le long de la zone tampon. La Garde nationale maintient 329 positions le long de la ligne de cessez-le-feu sud, dont 13 à l'intérieur de la zone tampon, et, au cours de la période considérée, a établi 2 nouvelles positions dans des zones résidentielles civiles situées à proximité de la zone tampon. Les forces turques maintiennent 11 positions le long de la ligne de cessez-le-feu nord.

20. Le durcissement de la ligne de cessez-le-feu nord s'est poursuivi, les systèmes de tranchées de défense le long de la zone tampon dans la partie ouest de l'île ayant été élargis et rénovés, et ce, pour la première fois depuis 2008. Rallongés de 250 mètres, ces systèmes viennent s'ajouter à la tranchée au sud de Varosha, qui a été prolongée. La Garde nationale a également maintenu un système de tranchées comprenant 11 abris enterrés en béton sur la ligne de cessez-le-feu sud, au milieu d'un parc photovoltaïque civil qui se situe en partie à l'intérieur de la zone tampon. La Force n'est toujours pas parvenue à amener la partie chypriote grecque à cesser de dissimuler des positions militaires dans des structures civiles le long de la zone tampon, bien qu'elle ait exprimé à plusieurs reprises des inquiétudes concernant le caractère éthique d'une telle pratique et le danger qu'elle représente pour les civils. Elle continue également d'observer régulièrement des dépassements d'effectifs et des violations liées à la progression des forces de la part des forces turques et de la Garde nationale.

21. À la fin de la période précédente, la liberté de circulation de l'UNFICYP était entravée par les forces turques dans le cimetière militaire du Commonwealth connu sous le nom de Wayne's Keep, dans la zone tampon de Nicosie. Les soldats et la police y avaient avancé à plusieurs reprises, ce qui pouvait être assimilé à une prise de contrôle d'une partie de la zone tampon qu'ils contestaient. Le Représentant spécial du Secrétaire général a dialogué activement avec les autorités chypriotes turques et la

Türkiye afin d'obtenir un retour au *statu quo ante* et le traitement des violations liées à la progression des forces. La Force a partiellement retrouvé sa liberté de circulation en avril et recommencé à effectuer des patrouilles régulières selon un calendrier convenu. Si cela ne règle pas le problème des restrictions imposées à la liberté de circulation de la Force dans cette zone, il s'agit d'un des rares faits positifs survenus au cours de la période considérée.

22. La Force a continué de donner suite à la demande adressée aux deux parties par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2674 (2023) pour qu'elles se mettent d'accord sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines ». Aucun progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, y compris les 4 champs de mines actifs situés dans la zone tampon (3 appartenant à la Garde nationale et 1 aux forces turques). Le Service de la lutte antimines définit les mesures à prendre en vue de la nouvelle phase de déminage, une attention particulière étant portée à la zone tampon et aux mines antipersonnel restantes.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

23. La période considérée a été marquée par un nombre record d'incursions des membres de la police chypriote turque dans la zone tampon (611 au 31 mai), principalement en raison de leur présence renforcée sur le plateau de Pyla/Pile et dans le cimetière de Wayne's Keep. Les membres du personnel de police étaient parfois en tenue, parfois en civil. Dans tous les cas, ces incursions remettaient en cause la délimitation de la zone tampon, établie de longue date par l'ONU.

24. La fin de la période considérée a également été marquée par un nombre record d'incursions de la police chypriote grecque (31 au total), lesquelles ont été essentiellement présentées comme une mesure visant à empêcher les migrations irrégulières. Le 15 mai, les patrouilles de l'UNFICYP assurant la liaison avec la police chypriote grecque au sujet des ressortissants de pays tiers dans la zone tampon ont été informées d'une nouvelle politique de la République de Chypre selon laquelle l'accès aux procédures d'asile serait refusé à ces personnes. La police chypriote grecque et la Garde nationale ont par la suite pénétré dans la zone tampon pour faire respecter cette politique et y ont maintenu une présence durable. Elles ont ensuite positionné du personnel de sorte à empêcher les ressortissants de pays tiers de quitter la zone tampon en direction du sud. À cet égard, la Force et le HCR ont rappelé les obligations qui incombent à la République de Chypre au titre du droit international des réfugiés. Au 7 juin, 29 ressortissants de pays tiers, dont 7 mineurs (certains non accompagnés), étaient toujours bloqués dans la zone tampon. L'UNFICYP continue de fournir des abris d'urgence, de la nourriture et d'autres produits de première nécessité en étroite coordination avec le HCR.

25. Par le passé, la Force avait observé à près d'une dizaine de reprises des personnes qui traversaient la zone tampon en pleine nuit, lesquelles pourraient être associées à des réseaux de contrebande, compte tenu en particulier des tendances observées sur l'île. Sur la base d'autres sources d'information, elle a estimé que ces cas n'étaient pas isolés, bien que ses capacités de détection restent limitées. Elle continue d'échanger des informations avec les deux services de police à ce sujet.

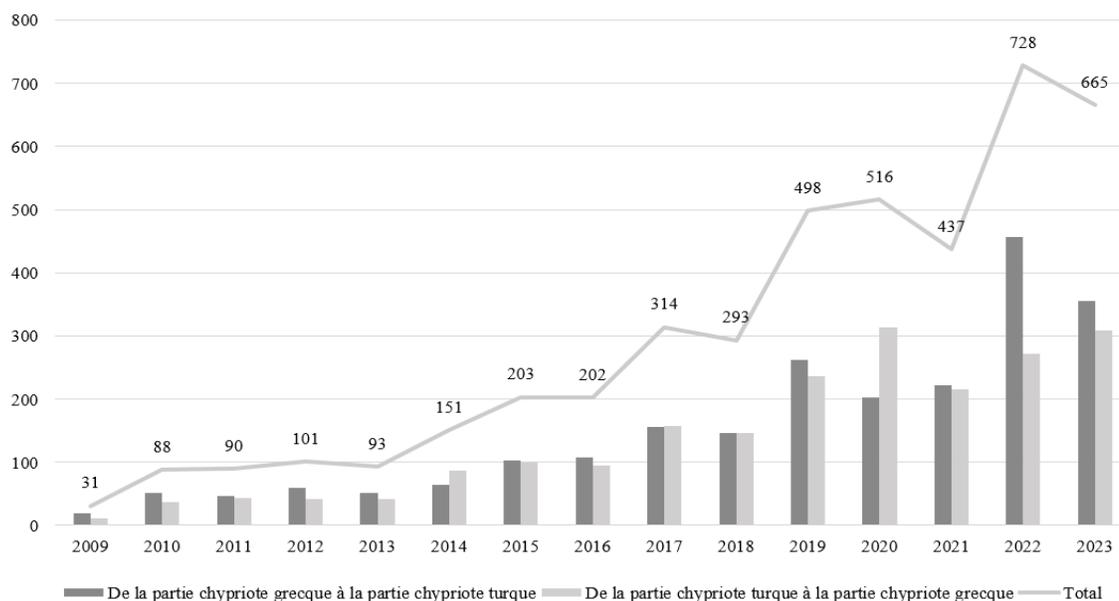
26. La période considérée a également été marquée par une augmentation des incursions civiles dans la zone tampon, 1 156 contre 793 au cours de la même période l'année précédente. Si ces incidents sont considérés comme de faible gravité, ils participent néanmoins à l'érosion générale du respect de l'autorité de l'UNFICYP dans la zone tampon. Des déversements de déchets, des activités agricoles non autorisées et des activités de recherche de nourriture et de dressage de chiens,

principalement de la part des Chypriotes grecs, ont été régulièrement observés, conformément aux tendances saisonnières. Face à cette situation, la Force a adapté ses patrouilles de sorte à faire obstacle à ces activités. Des actes criminels ont également été commis dans la zone tampon, mais dans une moindre mesure par rapport à la période précédente.

27. La construction d'une autoroute entre Astromeritis et Evrychou dans le sud, qui rase l'intérieur de la zone tampon, s'est poursuivie sans l'autorisation de l'UNFICYP. Dans le cadre de leurs échanges avec la mission, les autorités chypriotes grecques ont produit des preuves historiques pour étayer leur position selon laquelle le tracé de l'autoroute n'empiétait pas sur la zone tampon, bien que la Force affirme le contraire. Si l'autoroute ne remet pas en cause le statu quo militaire de la zone tampon et ne porte pas atteinte à son intégrité de manière notable, la Force continue de considérer cette construction comme une violation.

28. La Salle de communication mixte, placée sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, a continué d'assurer sa fonction indispensable de canal d'échange d'informations sur les crimes et les questions de police entre les deux parties de l'île. Cette coopération a permis la remise de cinq criminels présumés au cours de la période considérée, dont des ressortissants de pays tiers. Si les échanges d'informations sont beaucoup plus nombreux que par le passé, ils ont légèrement baissé en 2023 en raison de l'absence du principal membre chypriote grec au cours du second semestre. Les chiffres communiqués depuis le début de l'année suggèrent que cette tendance à la hausse se poursuit en 2024. Le Comité technique a également continué à tenir des réunions mensuelles sous les auspices de la Force. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2024/526).

Figure III
Nombre d'échanges d'informations dans les salles de communication mixtes



Source : Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

29. Dans le village bicommunautaire de Pyla/Pile, le nombre de boîtes de nuit et de casinos illégaux en activité est resté inchangé par rapport à la période précédente (10 casinos et 1 boîte de nuit). La Salle de contact mixte de Pyla/Pile a continué à

servir de lieu d'échange d'informations sur les questions locales, y compris au-delà des questions liées à la criminalité. La Force a également mis en place des patrouilles à pied dans tout le village afin de renforcer ses échanges avec la population locale.

30. L'université de Pyla/Pile a continué de fonctionner dans la zone tampon sans l'autorisation de la Force. Aucun progrès n'a été constaté concernant le règlement de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts constants déployés en ce sens par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

31. La période considérée a été marquée par un regain d'enthousiasme et d'intérêt de la société civile pour les initiatives de paix. L'UNFICYP a poursuivi ses efforts pour jeter des ponts entre les communautés en organisant ou en appuyant 159 manifestations intercommunautaires ou manifestations de consolidation de la paix, dont 23 étaient axées sur les femmes ou les jeunes.

32. L'UNFICYP a organisé une manifestation intercommunautaire sur le rôle joué par la société civile à l'appui des efforts de rétablissement et de consolidation de la paix au cours des six dernières décennies, à laquelle ont participé 150 personnes issues des deux communautés, notamment des universitaires et des militants de la société civile. Les participants ont mentionné les contributions de la société civile aux efforts de paix déployés sur l'île malgré les discours politiques négatifs et fait part de leur frustration concernant les problèmes politiques qui n'étaient pas réglés et leur manque d'inclusion au niveau politique. La Force a également accueilli plus de 120 participants des deux communautés dans le cadre d'un débat intergénérationnel sur la meilleure façon d'appuyer un éventuel futur processus de paix. En outre, dans le cadre des activités menées à l'occasion de son anniversaire pour sensibiliser la population à ses travaux, elle a lancé une campagne d'information publique dans l'ensemble de l'île pour faire mieux connaître et comprendre le rôle qu'elle joue, ce qui a également contribué aux efforts visant à lutter la mésinformation et la désinformation qui circulent dans la sphère publique.

33. Au cours de la période considérée, l'UNFICYP s'est employée en priorité à élargir et à diversifier son public et a organisé des activités intercommunautaires avec de nouvelles circonscriptions en dehors de Nicosie, qui portaient sur une série de questions d'intérêt commun, notamment les questions relatives à l'environnement, à l'entrepreneuriat, aux entreprises, à l'action militante des jeunes et aux activités sportives. Elle a facilité l'organisation de tournois d'échecs et de tournois sportifs intercommunautaires afin de créer des contacts durables entre les communautés, notamment à Pyla/Pile, où l'on a observé un regain d'intérêt pour les activités intercommunautaires, et à Morfou/Güzelyurt, où une manifestation intercommunautaire a été organisée pour la première fois depuis 10 ans. Par ailleurs, les groupes de travail conjoints de la Force et de la mission de bons offices sur la consolidation de la paix environnementale et sur les entreprises, l'innovation et l'entrepreneuriat ont poursuivi leurs travaux. Ils ont organisé des manifestations sur le rôle de la jeunesse dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que la quatrième édition du salon consacré aux entreprises et à la mise en réseau.

34. Les comités techniques ont continué à servir de cadre d'examen des questions d'importance commune pour l'ensemble de l'île. Le Représentant spécial/Conseiller spécial adjoint s'est entretenu régulièrement avec les représentants des deux dirigeants chypriotes, à l'appui des travaux des comités techniques. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2024/526](#)).

35. Les échanges commerciaux de part et d'autre de la Ligne verte, régis par le règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne (règlement relatif à la Ligne verte), ont atteint une valeur record de 16 millions d'euros en 2023, soit le niveau le plus élevé depuis le début des échanges commerciaux franchissant la Ligne verte, en 2004. Au cours de la période considérée, la République de Chypre a autorisé la commercialisation au-delà de la Ligne verte de six nouveaux produits alimentaires transformés d'origine non animale, sous réserve des normes applicables. S'il s'agit d'une mesure bienvenue, son application dans la pratique reste à démontrer, car aucun nouvel échange n'a eu lieu jusqu'à présent.

36. La Commission européenne a continué à encourager l'intensification des échanges commerciaux franchissant la Ligne verte et à aider les producteurs chypriotes turcs en particulier à se conformer à toutes les normes et réglementations applicables de l'Union européenne pour leur permettre de commercialiser les produits admis de l'autre côté de la Ligne verte. Les producteurs chypriotes turcs ont continué de faire des progrès considérables en ce qui concerne la mise en conformité avec les exigences relatives à la production de fromage Halloumi/Hellim en tant que produit d'appellation d'origine protégée de l'Union européenne. Le « guichet unique » de la Commission européenne a également continué à faciliter les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte, notamment en donnant des informations sur les procédures et formalités commerciales en vigueur et les normes de l'Union européenne applicables aux commerçants de part et d'autre de la Ligne.

37. Dans l'ensemble, les obstacles administratifs et psychologiques ont continué à empêcher les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte de réaliser tout leur potentiel. Ces obstacles ont également entravé le « commerce inversé », c'est-à-dire la vente de produits chypriotes grecs à la communauté chypriote turque, notamment du fait de la double taxation de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'imposition de droits d'importation par les organismes locaux chypriotes turques. Par ailleurs, peu de progrès ont été faits s'agissant de permettre aux Chypriotes turcs d'ouvrir des comptes bancaires en République de Chypre, et aucune avancée n'a été réalisée dans la mise en place d'un système de paiement efficace pour les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte. De ce fait, la plupart des transactions ont continué de se faire en espèces ou ont nécessité des transferts coûteux par l'intermédiaire de plusieurs correspondants bancaires.

38. Les représentantes et représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont tenu des réunions mensuelles sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie (pour de plus amples informations, consulter le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, publié sous la cote [S/2024/526](#)).

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

39. Conformément à son mandat, l'UNFICYP a continué à dialoguer avec les Chypriotes grecs et maronites résidant dans le nord et les Chypriotes turcs résidant dans le sud. Elle a acheminé chaque semaine une aide humanitaire à 287 Chypriotes grecs et à 44 maronites dans le nord et facilité le transfert de trois dépouilles lors du passage aux points de contrôle. Elle a également facilité le transfert de manuels scolaires destinés aux écoles chypriotes grecques de la péninsule de Karpas et la nomination des enseignants dans le village maronite de Kormakitis, et assuré la liaison avec les autorités compétentes des deux parties à cette fin. Les autorités chypriotes turques ont rejeté 44 des 231 manuels scolaires que les autorités chypriotes grecques avaient l'intention d'utiliser dans les écoles du Karpas, déclarant que leur teneur était source de division et n'était pas propice à la coexistence pacifique des Chypriotes turcs et grecs.

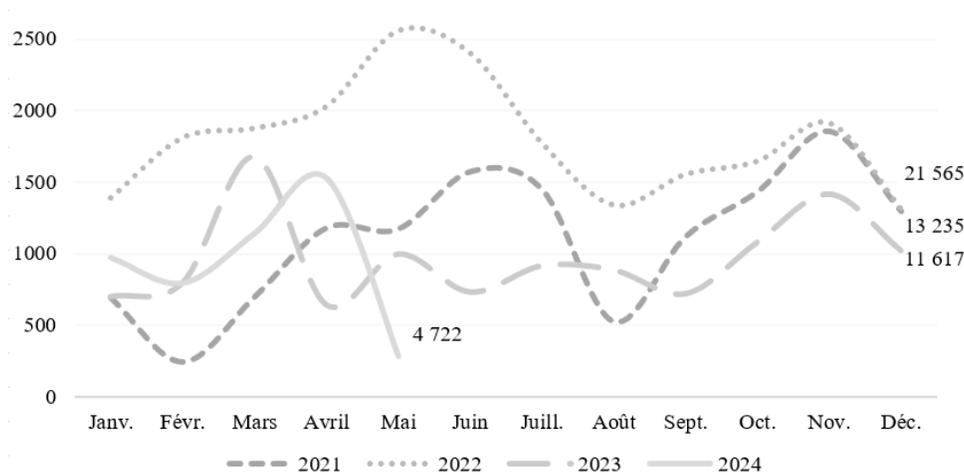
40. L'UNFICYP a également facilité l'entrée dans la zone tampon et le passage d'une partie de l'île à l'autre pour 36 rassemblements religieux ou commémoratifs. Le nombre de demandes transmises par l'intermédiaire de la Force et approuvées par les autorités chypriotes turques est presque identique à celui enregistré au cours de la même période en 2023 : 60 % de ces demandes ont été approuvées par les autorités chypriotes turques, contre 61 % au cours de la même période en 2023. La reprise du pèlerinage à la mosquée Hala Sultan Tekke de Larnaca, qui n'avait pas eu lieu depuis 2019, a été l'un des faits marquants de la période considérée. Grâce au dialogue politique qu'elle a engagé, l'UNFICYP a aidé plus de 300 pèlerins à passer du nord au sud. Les travaux menés dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède, se sont poursuivis. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2024/526](#)).

41. Les points de passage de l'île sont restés opérationnels, même si l'on a continué à observer des files d'attente au point de passage d'Agios Dometios/Metehan, à Nicosie. Les membres du Comité technique des points de passage se sont réunis trois fois au cours de la période considérée et, fait réjouissant, sont convenus d'un projet détaillé visant à élargir le point de passage d'Agios Dometios/Metehan. On trouvera de plus amples informations sur les travaux du Comité dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2024/526](#)).

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

42. Le nombre de demandes d'asile à Chypre a considérablement diminué en 2023, 11 617 demandes ayant été reçues, soit une baisse de 46 % par rapport à 2022. La plupart des demandeurs étaient originaires de la République arabe syrienne (3 668) et représentaient 83 % des demandes présentées au cours du premier trimestre 2024, un chiffre plus de trois fois supérieur à celui enregistré pendant la même période l'année précédente. Les mouvements migratoires mixtes ont laissé place à une situation de réfugiés, 82 % des Syriens arrivant directement par bateau dans le sud de l'île et le reste arrivant de la partie nord de Chypre. En outre, à la fin du mois d'avril, on comptait 25 516 demandes en attente, dont 14 365 émanant de ressortissants syriens. Par ailleurs, 5 390 autres demandeurs attendaient l'issue de leur recours devant le tribunal administratif de protection internationale.

Figure IV
Nombre de demandes d'asile en République de Chypre (données disponibles jusqu'en mai 2024)



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

43. Entre le 13 décembre et le 28 mai, 59 bateaux en provenance du Liban et de la République arabe syrienne ont accosté dans le sud, transportant un total de 3 221 personnes à bord. Un nombre record de 21 bateaux sont arrivés en l'espace de deux semaines entre la fin mars et la mi-avril. Le 13 décembre, un bateau transportant à son bord quelque 90 Syriens, dont 7 femmes et 21 enfants, a été porté disparu. Six corps ont finalement été retrouvés dans la partie nord de Chypre et un dans la partie sud, lesquels sont présumés appartenir aux personnes disparues. Six autres corps ont été retrouvés en Türkiye et deux autres en République arabe syrienne, dont l'un a été identifié au moyen de tests ADN comme étant l'une des personnes disparues.

44. Plusieurs bateaux ont lancé des appels de détresse au cours de la période considérée. Deux enfants sont morts de déshydratation et quatre hommes ont été portés disparus lorsque leurs bateaux se sont échoués en mer lors de trois incidents différents en janvier et février 2024. Malgré les opérations de recherche et de sauvetage, les bateaux n'ont pas été retrouvés avant six et neuf jours, respectivement, pour ce qui est des deux derniers incidents. En outre, l'augmentation des arrivées par bateau a entraîné une reprise des interceptions et des renvois de Syriens vers le Liban, qui avait été interrompue en août 2023 à la suite du renvoi de 109 Syriens de Chypre vers le Liban, puis vers la République arabe syrienne, en violation du principe de non-refoulement. Un bateau transportant 104 Syriens a été intercepté le 11 février. Le groupe a finalement été ramené au Liban, mais n'a pas été réadmis dans le pays. Les passagers ont fini par être admis à Chypre le 13 février. Comme suite à l'augmentation des arrivées à la fin du mois de mars, les navires des garde-côtes chypriotes ont commencé à effectuer des patrouilles le long des côtes libanaises à partir du 16 avril, dans le cadre desquelles cinq bateaux transportant environ 500 personnes à bord ont été interceptés. Il a été confirmé que quatre des bateaux avaient regagné le Liban, tandis que le dernier aurait regagné la République arabe syrienne. Le 16 mai, un bateau transportant 20 ressortissants syriens qui s'approchait de Chypre a été intercepté par les garde-côtes chypriotes. Ses passagers ont été remis à la marine libanaise avant d'être renvoyés vers la République arabe syrienne.

45. Au cours de la période considérée, la République de Chypre a annoncé la suspension du traitement des demandes d'asile des Syriens, et ce, pour une durée de 21 mois, pendant laquelle les demandeurs d'asile syriens seraient hébergés dans des

centres d'accueil, malgré leur capacité d'accueil limitée, et ne pourraient prétendre à aucune prestation sociale. En outre, la République de Chypre a annoncé la révocation du statut de protection internationale accordé aux Syriens qui avaient traversé la partie nord de Chypre et la Türkiye au cours des 12 derniers mois. À la fin de la période considérée, 29 révocations avaient été prononcées, selon une annonce du Ministère de l'intérieur.

46. La hausse des arrivées de ressortissants syriens a malheureusement entraîné une montée des sentiments d'hostilité à l'égard des réfugiés et des migrants. Le 5 janvier, les locaux d'une organisation non gouvernementale à Nicosie œuvrant contre le racisme et en faveur de la migration, de l'asile et des droits humains ont été visés par un attentat à la bombe.

47. Les franchissements irréguliers de la Ligne verte ont persisté, mais la part des demandeurs d'asile arrivés en République de Chypre par la partie nord a diminué (57 % en 2023, contre 33 % au cours des cinq premiers mois de l'année). Le manque d'accès aux procédures d'asile aux points de passage de la Ligne verte demeure un problème fondamental, qui expose les demandeurs d'asile au risque d'être exploités ou de rester bloqués dans la zone tampon.

48. Depuis le 15 mai, l'accès aux procédures d'asile est également refusé aux ressortissants de pays tiers qui se trouvent dans la zone tampon. Au 12 juin, 29 personnes étaient toujours bloquées dans la zone tampon sans pouvoir bénéficier des conditions d'accueil de base. Nombre d'entre elles sont victimes de persécutions, d'exploitation sexuelle et de violences fondées sur le genre et continuent de faire face à de graves problèmes médicaux, notamment les femmes et les enfants souffrant de problèmes de santé mentale. Leur vulnérabilité, qui s'ajoute au fait qu'elles restent coincées dans la zone tampon pendant plusieurs semaines, souvent sous une chaleur extrême, conduit un grand nombre d'entre elles à devoir être transférées de toute urgence vers des hôpitaux de la République de Chypre. Toutefois, ces personnes sont sans cesse renvoyées vers la zone tampon, malgré leurs demandes d'asile et leurs besoins évidents en matière de protection.

G. Questions de genre et les femmes et la paix et la sécurité

49. Conformément à son mandat consistant à promouvoir les activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, l'UNFICYP s'est notamment efforcée d'intensifier ses échanges au sujet de l'égalité des genres avec la population en dehors de Nicosie. Dans le cadre de son programme intitulé « Peacebuilding in Divided Societies » (consolidation de la paix dans les sociétés divisées), elle s'est employée à renforcer les capacités des groupes de jeunes intercommunautaires en matière de consolidation de la paix, leurs pratiques de paix inclusives et leurs compétences de négociation et de médiation. Le programme a débouché sur la création d'un réseau d'anciens jeunes militants qui contribue à la consolidation de la paix en tenant compte des questions de genre. La Force organise des activités à l'intention de ces anciens militants afin d'obtenir des résultats durables et de créer des possibilités de nouveaux partenariats. Elle a également apporté son appui au partenariat noué par des organisations de la société civile qui, dans le cadre d'une initiative visant à remettre en question les normes de genre et les stéréotypes qui y sont liés, ont notamment publié un message vidéo à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour présenter les activités militantes menées par les femmes chypriotes et organisé une table ronde de sensibilisation à Larnaca sur le rôle des femmes dans divers aspects de la vie publique. En outre, dans le cadre du projet, une campagne de plus grande envergure, comprenant des podcasts, a été lancée sur les médias sociaux, l'idée étant de dresser le profil de femmes et d'hommes chypriotes, d'examiner les rôles liés au genre dans

le contexte chypriote et de promouvoir les efforts visant à lutter contre les stéréotypes de genre.

50. À l'occasion du soixantième anniversaire de la présence de l'ONU sur l'île, la Force a organisé une manifestation de mise en réseau consacrée à la présentation d'une déclaration de la société civile, signée par des chercheurs, des responsables politiques, des universitaires et d'autres membres de la société civile, dans laquelle ceux-ci affirmaient que le statu quo ne saurait être maintenu indéfiniment et appelaient à la reprise des négociations. Il a été souligné dans la déclaration que les négociations devraient garantir la participation effective des femmes et des jeunes. Des femmes et des jeunes militants de premier plan qui avaient participé à cette initiative étaient également présents. Au cours de la période considérée et en collaboration avec l'ambassade d'Irlande, la Force a appuyé le lancement de la Coalition bicommunautaire de femmes chypriotes. Composée de femmes influentes issues de divers horizons, la Coalition s'efforce d'obtenir un processus de paix renouvelé qui soit inclusif et transparent, garantisse la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux et prenne en compte les questions de genre, et de promouvoir davantage le rôle que jouent les femmes dans les efforts de consolidation de la paix.

51. Au niveau interne, la composante militaire de la Force a établi son plan d'action définitif en faveur de l'égalité des genres pour la période 2024-2026, qui vise à assurer la prise en compte des considérations de genre dans tous les domaines. Au cours de la période considérée, la Force a également tenu un séminaire avec la composante militaire sur la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des activités de cette dernière, tandis que la police des Nations Unies a organisé un forum de discussion pour présenter les expériences de son personnel féminin. Elle a également continué à renforcer les capacités de l'ensemble de ses composantes, notamment en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la prise en compte des questions de genre dans les opérations de paix et les préjugés inconscients liés au genre.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

52. Les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, qui est appuyé par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 16 personnes au cours de la période considérée, et 7 équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs procédaient à des fouilles à différents endroits de l'île au moment de la rédaction du présent rapport. Depuis le début de ses opérations en 2006, le Comité a exhumé ou reçu les dépouilles de 1 200 personnes des deux côtés de l'île. L'Union européenne demeure son principal bailleur de fonds.

53. À ce jour, les dépouilles de 1 047 des 2 002 personnes disparues ont été formellement identifiées et restituées à leurs familles, dont 11 au cours de la période considérée, afin que celles-ci puissent les inhumer dignement.

54. Le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays qui disposaient d'une présence militaire ou policière à Chypre en 1963-1964 et en 1974 en vue d'obtenir davantage d'informations sur l'emplacement des lieux d'inhumation des personnes disparues. Le bureau chypriote turc du Comité a pu continuer de consulter les photos aériennes prises par l'armée turque en 1974, et le bureau chypriote grec du Comité a poursuivi ses recherches dans les archives de 1974 de la Garde nationale de la République de Chypre. Le Comité utilise également un système commun d'information géographique en ligne qui permet la visualisation et l'échange

d'informations entre les trois bureaux du Comité et peut être utilisé par les agents en poste sur le terrain et dans les bureaux.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

55. L'UNFICYP a continué de donner la priorité à la formation et à la sensibilisation du personnel à la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En étroite coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la mission a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

56. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

57. Par sa résolution [77/308](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a ouvert des crédits de 56,2 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote correspondant à un tiers du montant net des crédits approuvés pour la Force, soit 19,4 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec d'un montant de 6,5 millions de dollars.

58. Au 28 mai 2024, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 19,0 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 682,6 millions de dollars.

59. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

VII. Observations

60. Si l'UNFICYP a contribué à faire régner un calme relatif au cours de la période considérée, cela ne doit pas occulter la réalité de la situation sur l'île, qui se militarise progressivement. Il est regrettable qu'aucun des deux camps ne s'emploie sérieusement à mettre en œuvre la résolution [2723 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci leur a demandé de coopérer avec l'UNFICYP afin de réduire les tensions dans la zone tampon et alentour. Les activités menées par les deux parties au cours de la période considérée ont considérablement modifié le statu quo militaire de la zone tampon, les constructions permanentes non autorisées – en particulier militaires – s'étant multipliées malgré les protestations de la mission et les dialogues engagés. Les installations de sécurité et de surveillance militaire ne font qu'accroître le sentiment de méfiance entre les parties et encouragent les représailles. De même, en consolidant ses positions défensives, notamment au moyen de positions de tir en béton préfabriqué et de systèmes de tranchées, chaque camp ne fait qu'encourager l'autre à renforcer ses préparatifs offensifs. Ces activités aux effets déstabilisateurs montrent que le renforcement des capacités militaires sur l'île se poursuit à un rythme rapide, chaque partie s'efforçant de prendre l'avantage dans la zone tampon.

61. Je suis également préoccupé par le fait que des arguments relatifs à la sécurité soient avancés pour justifier des violations militaires sans aucun lien et que du personnel de maintien de l'ordre soit utilisé pour promouvoir des objectifs militaires. L'UNFICYP considère que le déploiement, le long des lignes de cessez-le-feu, de tout équipement ou de toute construction ayant une potentielle application militaire constitue une violation. Dans le même temps, la politique consistant à brouiller délibérément la distinction entre infrastructures militaires et civiles en dissimulant des positions militaires dans des structures civiles soulève de sérieuses inquiétudes, car elle peut mettre des civils en danger. De même, le fait que des responsables de la sécurité opèrent en tenue civile dans la zone tampon demeure préoccupant.

62. Le nombre record d'incursions des autorités policières chypriotes grecques et chypriotes turques dans la zone tampon, auxquelles s'ajoutent les violations liées à la progression des forces qui sont commises par les deux parties, témoigne de l'érosion inquiétante du respect de l'autorité de la mission dans la zone tampon. Je suis préoccupé par le mépris dont font preuve les deux parties à l'égard des pouvoirs dévolus à l'UNFICYP. Je demande aux deux parties, conformément aux appels répétés du Conseil de sécurité, de respecter l'autorité de la mission dans la zone tampon et la délimitation de celle-ci.

63. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois à quel point il importait que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles de raviver les tensions et de compromettre la reprise des pourparlers, tout en leur demandant d'amorcer un dialogue pour régler leurs différends. À cet égard, j'exprime de nouveau ma préoccupation face à la situation dans la partie clôturée de Varosha et face au fait qu'aucune suite n'a été donnée à la demande faite par le Conseil de sécurité tendant à ce que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce, en octobre 2020, de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions prises par le Conseil concernant Varosha, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et souligne qu'il importe d'y adhérer pleinement et que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions de la liberté de circulation de la Force imposées dans cette zone et ailleurs, comme à Strovilia, en particulier du fait des nouvelles installations militaires, et demande une fois de plus que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon et s'étend à toute l'île. À cet égard, bien que je me félicite du rétablissement partiel de la liberté de circulation de la mission dans le cimetière de Wayne's Keep, j'exhorte les autorités chypriotes turques à respecter le mandat de la Force dans la zone tampon et à éliminer tous les obstacles qui l'empêchent d'accéder pleinement à la zone.

64. Il est également regrettable que la mise en œuvre de l'accord relatif aux arrangements concernant le plateau de Pyla/Pile soit restée en suspens au cours de la période considérée. J'invite à nouveau les deux camps à collaborer avec la mission pour trouver une solution. Le fait que l'application de l'accord soit au point mort depuis plus de six mois envoie un signal inquiétant et nuit au climat général de confiance dans l'île. L'UNFICYP continuera à appuyer la mise en œuvre de bonne foi de l'accord et restera guidée par le principe d'impartialité dans l'exercice de son mandat.

65. Malgré l'atmosphère tendue et le contexte politique polarisé, je constate avec satisfaction que les acteurs de la société civile ont continué de dialoguer avec l'ONU. Je continue de demander une participation active à la prise de décisions politiques, notamment des femmes, des minorités, des groupes de jeunes et des personnes en situation de handicap. Soixante ans se sont écoulés depuis que l'ONU a établi sa présence sur l'île, et nous arriverons bientôt au moment où plus personne ne se

souviendra de l'époque où les deux communautés de l'île vivaient en harmonie. Malgré l'ouverture de points de passage il y a 20 ans, plus le temps passe, plus le fossé se creuse, en particulier du fait de la position de plus en plus défensive des deux parties et du discours politique qui reste clivant. Si l'ONU continuera d'aider l'ensemble des Chypriotes à poursuivre le dialogue, il n'en reste pas moins que le statu quo n'est pas immuable et que l'absence persistante d'accord crée de nouveaux obstacles, à la fois pratiques et psychologiques. J'engage donc les deux dirigeants à prendre des mesures concrètes pour faciliter la réconciliation et promouvoir les contacts intercommunautaires, en veillant à ce que les voix des organisations de la société civile soient dûment prises en compte dans la prise des décisions politiques.

66. Malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, les efforts déployés à Chypre afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et d'approfondir les liens économiques et culturels ainsi que d'autres formes de coopération restent limités. Les points de passage devraient faciliter la circulation, et il faut redoubler d'efforts en vue de parvenir à la pleine application du règlement relatif à la Ligne verte, ce qui permettrait d'augmenter considérablement le volume des échanges. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait contribuer à renforcer les contacts intercommunautaires, à apaiser les inquiétudes croissantes des Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés, et à favoriser la confiance entre les communautés.

67. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, je réaffirme que ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

68. Je prends note du fait que le nombre de migrants et de réfugiés qui arrivent sur l'île augmente compte tenu de l'évolution de la situation dans la région, et je suis attristé d'apprendre le sort de certains, y compris d'enfants, qui sont portés disparus et qui, dans certains cas, sont morts en mer. Je réitère ma vive préoccupation au sujet des bateaux qui sont interceptés et refoulés sans qu'il leur soit fourni la protection nécessaire, et je rappelle à tous la nécessité de respecter le principe de non-refoulement. Je suis également préoccupé par la situation des demandeurs d'asile actuellement bloqués dans la zone tampon, dont des mineurs non accompagnés, sans accès aux procédures d'asile. Ces faits nouveaux font ressortir la nécessité de veiller à ce que les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière bénéficient de l'aide dont ils ont besoin. J'invite la République de Chypre à reprendre rapidement le traitement des demandes d'asile pour toutes et tous et à rétablir le plein accès aux procédures d'asile, ce qui contribuerait grandement à prévenir la contrebande et la traite des êtres humains ainsi que d'autres mouvements irréguliers.

69. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont appuyé les activités des missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à l'application d'importantes mesures de confiance. Je remercie également les 43 pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 187 Casques bleus qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

70. Enfin, je tiens à remercier mon représentant spécial à Chypre, Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, qui supervise la présence des Nations Unies sur l'île. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

Pays fournissant des contingents ou du personnel de police à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 12 juin 2024)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	260
Autriche	3
Bangladesh	1
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	4
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Mongolie	3
Pakistan	3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Serbie	8
Slovaquie	239
Total^a	800

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bangladesh	1
Bosnie-Herzégovine	5
Brésil	1
Chine	3
Fédération de Russie	6
Finlande	5
Hongrie	1
Indonésie	1
Irlande	15
Italie	4
Jordanie	7
Monténégro	5
Népal	5
Serbie	4
Slovaquie	5
Total^a	68

^a Le personnel militaire compte 709 hommes et 91 femmes. Le personnel de police compte 45 hommes et 23 femmes.